

**Maintenant,  
pour compléter  
votre demande  
de logement social,  
vos démarches  
sont encore  
plus simples !**



**Vous pouvez ajouter  
vos pièces justificatives  
en ligne**

**sur le site  
[www-demande-logement-social.gouv.fr](http://www-demande-logement-social.gouv.fr)**



**ou  
sur l'application mobile  
« MaDemande »**



**L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT**  
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble



**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

# Vous avez reçu une demande pour compléter votre dossier ?

4 possibilités s'offrent à vous pour transmettre vos pièces justificatives :

1

**Transmettre** les pièces photographiées depuis l'application mobile officielle «**MaDemande**» grâce à l'appareil photo de votre smartphone.



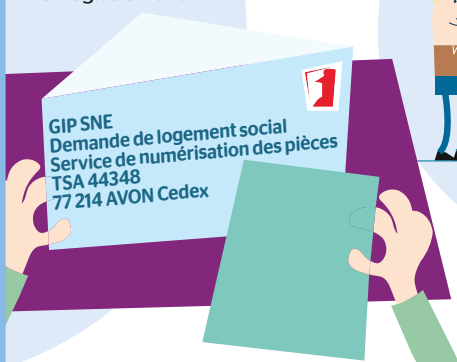
2

**Importer** les documents scannés dans votre demande sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)



3

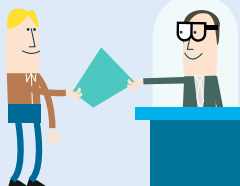
**Envoyer** les documents par courrier, en faisant bien attention à joindre la photocopie de la première page de votre attestation d'enregistrement ou de renouvellement qui mentionne votre numéro d'enregistrement à :



4

**Déposer** les photocopies auprès de l'organisme qui vous a fait la demande

GUICHET



## Si vous n'avez pas reçu de demande

Vous pouvez anticiper et envoyer vos documents en utilisant l'un des **4** moyens mentionnés ci-dessus.